

## Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20.QUE.080

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

Titre de la simple question

**Stages : à quand la reprise ?**

Texte déposé

La phase de déconfinement est prévue par étapes. Le respect des règles de sécurité sanitaire par tous est un des éléments-clé de la réussite du déconfinement. Si beaucoup de sujets peuvent se traiter par courriel et vidéo-conférences, d'autres demandent un contact présentiel comme les stages. Ils permettent notamment aux jeunes en préformation, en insertion ou en réinsertion de se familiariser, par la pratique, avec le choix de leur formation future.

Ces stages ont été interrompus dès les mesures de confinement. Certes, les raisons sanitaires prévalent, mais l'avenir professionnel des stagiaires est également à considérer avec la plus grande attention. Les stages facilitent leur entrée en formation. Tout particulièrement dans le domaine des soins, les besoins en personnel formé ne vont que s'accroître, mais il en va de même dans de multiples autres branches.

Dès lors, la question suivante est posée au Conseil d'Etat : quand les stages pourront-ils reprendre et à quelles conditions ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**